CONSEIL MUNICIPAL
30 JUIN 2009

La séance est ouverte à 21 H 00

PRESENTS : MMme. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Thierry SCHUTZ, Pierre ALFONSO, Martine GIULIANI, Jocelyn CIMBER, Frédéric MERLY, Jean-Pierre PAVAN, Loïc MAHE, Annie SUD, François TOURNE, Barbara TROUGNAC.

ABSENT(S) : Jacques RIZZO (procuration à Etienne GASQUET), Geneviève CASTEX.

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
X .BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 (64/2009)
XI. POOL ROUTIER : SERVITUDE DE PASSAGE ET TRAVAUX DE VOIRIE (65/2009)

I. ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE ADRESSE POUR LE LOTISSEMENT ROUTE DE RIEUMES (55/2009)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'un permis de lotir vient d'être délivré sur la route de Rieumes.

Ce lotissement comporte sept parcelles et va générer la création d'une impasse. Il convient donc de donner un nom de voie à cette nouvelle artère.

Monsieur GASQUET propose : « impasse des Lilas ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le choix de «impasse des Lilas » et de commander un panneau afin de signaler cette nouvelle artère.

II. EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AU SENATEUR (56/2009)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que le montant des travaux de réfection de l'église est arrêté à la somme de 310 226.04 € HT. Afin de financer cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur sur le programme N° 122 action 01.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux travaux de réfection de l'église pour un montant HT de travaux de 310 226.04 €uros, de saisir le Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales pour l'octroi d'une subvention sur le programme n° 122 action 01 sachant que la part restant à la charge de la commune sera financée par un emprunt et par autofinancement.

L'ouverture des plis pour le choix des entreprises se déroulera le 06/08/2009. A la suite de l'ouverture des plis, les vitraillistes présenteront leurs projets. Les conseillers municipaux sont invités à cette présentation ainsi que Madame MORATO, Monsieur SIRVENT, le père VASSEUR et Monsieur BASSIBE.

III. COLUMBARIUM (57/2009)

Après lecture du règlement d'utilisation de l'espace cinéraire, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants pour l'occupation d'un emplacement qui peut contenir 4 urnes :

- concession de 15 ans : 750.00 €
- concession de 30 ans : 1 200.00 €

La dispersion des cendres est gratuite.

Monsieur le Maire propose de valider le règlement d'utilisation de l'espace cinéraire ainsi que les tarifs des concessions énoncés ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le règlement d'utilisation de l'espace cinéraire ainsi que les tarifs des concessions du columbarium tel qu'énoncés ci-dessus.

IV. SITE POUR PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (58/2009)

Monsieur le Maire indique que l'entreprise AVANTY souhaite faire une étude de faisabilité sur l'implantation de panneaux photovoltaïques sur un terrain de la commune.

Il s'agit des terrains situés secteur Béziaud Nord, chemin de la Houe.

Monsieur ALFONSO demande si la commune reste maître du projet de A à Z. Monsieur GASQUET répond par l'affirmative. Monsieur ALFONSO rajoute que le bilan financier de l'entreprise AVANTY est négatif. Monsieur MAHE demande si la commune peut consulter d'autres sociétés. Monsieur SCHUTZ précise qu'il est nécessaire de disposer d'une superficie de 3 ha 6 pour pouvoir intéresser d'autres sociétés. Monsieur ALFONSO rajoute que la réglementation est en train de changer. Madame GIULIANI souligne qu'elle trouve louche qu'une seule entreprise soit intéressée par ce type de projet. Monsieur GASQUET indique qu'il s'agit d'une société locale qui cible les petits projets ; d'autre part, cette opération est intéressante car la commune récupérera la TP, la commune ne débourse pas un centime et reste propriétaire des terrains.

L'objectif est de permettre à l'entreprise AVANTY de lancer une étude de faisabilité. La commune ne s'engage nullement dans un projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de permettre à la société AVANTY de réaliser cette étude de faisabilité technique et économique d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le secteur Béziau Nord chemin de la Houe.

V. ASSAINISSEMENT CHEMIN DE LA GARE : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE TRONCON CDD' (59/2009)

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que suite à la consultation des entreprises sur marché par procédure adaptée (art 28 du CMP) lancée le 30/05/2009, 6 entreprises ont candidaté pour la réalisation du tronçon CDD' de réseau d'assainissement chemin de la Gare.

Le Maire après négociation et pondération des critères d'attribution classe les propositions de la manière suivante :

1 - GIESPER
2 - STAT
3 - SAUR
4 – SESEN
5 – MALET

6 – LEFEBVRE
Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise GIESPER qui est arrivée 1ère dans le classement pour un montant Ht de 79 006.50 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise GIESPER pour la réalisation des travaux d'assainissement sur le chemin de la Gare (tronçon CDD').

VI. SIECT : RAPPORT D'ACTIVITE 2008 (60/2009)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2008 du syndicat intercommunal des Eaux des coteaux du Touch et en donne lecture à l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2008 du SIECT.

Monsieur le Maire rajoute que le syndicat est en déficit car il a entrepris de nombreux travaux d'investissement afin de remplacer l'ancienne canalisation en fonte. A SAINT CLAR DE RIVIERE, il a remplacé les tuyaux chemin du Piton et chemin de la Gare. D'autre part Monsieur le Maire souligne que les bornes incendie sur la commune ne sont pas aux normes d'après les directives des services de la protection incendie. Deux bornes uniquement sont aux normes. Il serait envisageable d'installer des poches d'eau (stade, route du Lherm et chemin du Piton).

VII. ASSAINISSEMENT PROGRAMMATION 2009 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (61/2009)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que suite à la demande d'inscription pour attribution de subvention auprès du Conseil Général, celui-ci par décision en date du 28 janvier 2009 a retenu les travaux suivants :

* la canalisation de liaison sur 430 ml (100 000 € HT)
* le desserte chemin de la Gare /chemin Reguo Loungo (tronçon CDD') plafonné à 10 branchements domestiques existants (80 000 € HT)

soit un montant total de 180 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide départementale sur ce montant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux travaux de canalisation de liaison sur 430 ml (100 000 € HT) et de la desserte chemin de la Gare /chemin Reguo Loungo (tronçon CDD') et de solliciter auprès du Conseil Général une subvention, sachant que la part restant à la charge de la commune sera financée par un emprunt et par autofinancement.

VIII. GROUPE SCOLAIRE : INSCRIPTION EN PROGRAMMATION 2010 AUPRES DU CONSEIL GENERAL (62/2009)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les travaux prévus au groupe scolaire ZAMOYSKI ainsi que leurs montants:

- fermeture du préau pour création d'une salle de classe : 28 813.72 € HT

lot n°1 : menuiserie aluminium : 2 005.94 € HT (entreprise MAS)
lot n°2 : ossature bois : 4 958.53 € HT (entreprise CONCEPT CREATION BOIS)
lot n°3 : menuiserie intérieure bois : 2 565.140 € HT (entreprise CONCEPT CREATION BOIS)

lot n° 4 : plâtrerie isolation : 1 954.95 € HT (entreprise TECHNIPLAQ)
lot n° 5 : faux plafonds démontables : 3 600.00 € HT (entreprise MANFRE)
lot n° 6 : électricité : 4 031.68 € HT (entreprise MCLE)
lot n° 7 : plomberie sanitaire : 3 772.00 € HT (entreprise HASSANI)
lot n° 8 : peinture : 5 925.52 € HT (entreprise LLUDRIGAS).

- création d'un préau en structure bois et acier, revêtement en toile : 30 500.00 € HT (société SMC2)

Il propose de retenir les travaux ci-dessus et de demander une inscription en programmation 2010 auprès du Conseil Général afin de pouvoir bénéficier d'une subvention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir en inscription les travaux décrits ci-dessus et de demander leur inscription en programmation 2010 auprès du Conseil Général.

Concernant les travaux de création de classe par la fermeture du préau, Monsieur SCHUTZ signale que la porte installée par l'entreprise MAS ne ferme pas et que l'entreprise MCLE n'a pas terminé son travail.

IX. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE (63/2009)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'en raison du départ de l'un des adjoints techniques, il convient de créer un poste d'adjoint technique 1ère classe afin de remplacer l'agent qui quitte la collectivité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la création d'un poste au grade d'adjoint technique de 1ère classe temps complet à compter du 01/07/2009.

X. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 (64/2009)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : énergie électricité	20 000.00 €	
D 605 : achat de matériels	20 000.00 €	
Total D 011 : charges à caractère général	**40 000.00 €**	
D 6554 : contribution organes de regroupement		40 000.00 €
Total D 65 : autres charges de gestion courante		**40 000.00 €**

XI. POOL ROUTIER : SERVITUDE DE PASSAGE ET TRAVAUX DE VOIRIE (65/2009 et 66/2009)

Monsieur BRANDO a partagé sa propriété en 5 lots. Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les parcelles débouchant sur une voie communale, il n'a pas été nécessaire de déposer un permis d'aménager.

Monsieur PAVAN indique qu'il est nécessaire que la commune donne une servitude de passage puisque les parcelles débouchent sur un terrain privé de la commune.

Le Syndicat du Pool Routier du Muretain a fait un devis pour la réalisation des voies d'accès à ces terrains. Ce devis s'élève à 11 591.00 €HT subventionné à hauteur de 56 %. La commune souhaite demander à Monsieur BRANDO de verser une participation d'un montant de 7 000.00 €, sachant qu'il a déjà réglé environ 5 000.00 € et 2 500.00 € pour les accès aux parcelles ainsi que 16 000 € de participation pour le raccordement à l'égout.

Monsieur PAVAN ajoute qu'il est dommage qu'aucune place de stationnement ne soit prévue sur cette route ; il convient de penser également à ce que la largeur soit homogène sur les deux tronçons qui vont être créés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention (François TOURNE) :
- De laisser une servitude de passage sur les terrains communaux pour la réalisation des accès aux parcelles de Monsieur BRANDO.
De demander à Monsieur BRANDO de verser une participation à la commune d'un montant de 7 000.00 € afin de participer aux travaux de réalisation des accès à ces parcelles.

XII. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ROUTIER 2010 (67/2009 et 68/2009)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que nous avons reçu un dossier du Conseil Général qui recense les besoins des communes en matière de programmes d'investissements routiers pour l'année 2010.

Dans un but de sécurisation, il propose de demander la mise en place de ralentisseurs sur la route de Saint-Lys, entre le panneau d'entrée d'agglomération jusqu'aux premières maisons, ainsi que dans la rue des Cèdres qui constitue l'accès au groupe scolaire Auguste Zamoyski.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- De solliciter l'inscription de la mise en place de ralentisseurs sur la route de Saint-Lys, entre le panneau d'entrée d'agglomération jusqu'aux premières maisons, au programme d'investissement routier 2010 du Conseil Général.
- De solliciter l'inscription de la mise en place de ralentisseurs sur la rue des Cèdres qui constitue l'accès au groupe scolaire Auguste Zamoyski, au programme d'investissement routier 2010 du Conseil Général
- D'inscrire les sommes relatives à ce projet au budget primitif 2010.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

1 – Pool Routier :
La commande pour les travaux du chemin du Pré St Jean est passée : 17 890.50 € HT dont part communale : 12 000.00 €

2 – 14/07/2009 :
Dépôt de gerbe. Repas du comité des fêtes.

Séance levée à 22 h 55.